

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 10 OCTOBRE 2025

LES VOLS ET DÉGRADATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF CONTINUENT DANS LE PUY-DE-DÔME

Depuis 2022, les communes du Puy-de-Dôme font face à une série alarmante de vols et de dégradations ciblant les infrastructures d'éclairage public et sportif. En plus de trois ans maintenant, ce sont près de 60 kilomètres de câbles qui ont été sectionnés et dérobés, mettant en péril la sécurité des habitants et occasionnant des coûts de réparation considérable pour les collectivités locales.

Vol et dégradation en hausse dans le Puy-de-Dôme : une menace pour l'éclairage public et sportif

Depuis 2022, le département du Puy-de-Dôme fait face à une vague de vols et de dégradations touchant ses infrastructures d'éclairage public et sportif. Les cibles principales des malfaiteurs : câbles électriques et boîtiers de commande, éléments essentiels au bon fonctionnement de l'éclairage. Malheureusement, cette tendance n'a cessé de s'aggraver, avec une recrudescence alarmante en 2024 et 2025.

Ces actes malveillants ont un impact direct sur la sécurité des habitants. Certaines zones se retrouvent plongées dans l'obscurité, compromettant la sécurité des usagers de la route et des piétons. En outre, les collectivités locales doivent supporter des coûts importants pour réparer et remplacer les équipements endommagés ou volés. Les installations sportives ne sont pas épargnées, mettant ainsi à l'arrêt les activités des clubs et associations en soirée.



Un préjudice grandissant pour les communes

Après avoir touché une cinquantaine de communes du Puy-de-Dôme en 2024, les actes de vandalisme se poursuivent et s'intensifient en 2025. Les infrastructures d'éclairage public et sportif demeurent les principales cibles. Depuis le 1er janvier, **près de 20 kilomètres de câbles électriques ont déjà été sectionnés et dérobés. Un préjudice lourd pour les collectivités, estimé à près de 600 000 €, supporté uniquement par les communes et par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63).**

Si l'on remonte à 2022, date à laquelle les actes de vandalisme ont débuté, ce sont 60 kilomètres de câbles sectionnés et volés, **pour un coût total dépassant les 1,7 millions euros.** Cette situation met à rude épreuve les finances des communes touchées, qui peinent à faire face à ces coûts imprévus.

Un fléau sans répit

Malgré les nombreux signalements adressés aux autorités compétentes – à savoir la préfecture du Puy-de-Dôme, la gendarmerie, les instances judiciaires et le ministère de l'Intérieur –, **la vague de vandalisme ne semble en aucun cas ralentir. Pire encore, elle prend de l'ampleur mois après mois.** Bien que plusieurs départements soient confrontés à des actes similaires, le Puy-de-Dôme reste le seul territoire où ce phénomène persiste avec une telle intensité, sans aucun signe d'apaisement.

Cette situation a des conséquences dramatiques sur les communes, déjà gravement affectées par cette série de dégradations. **En effet, de nombreuses municipalités**, après avoir réparé à plusieurs reprises les installations vandalisées – et donc assumé les frais de remise en service des équipements – **se retrouvent totalement découragées et financièrement épuisées**. Après plusieurs cycles de réparation, **certaines préfèrent simplement ne plus remettre en service les installations, faute de moyens et face à l'ampleur du problème**. Cette situation est particulièrement alarmante, car elle met directement en péril un service public fondamental : l'éclairage public et sportif. Si rien n'est fait, ce sont la vie quotidienne et le tissu associatif local qui se retrouvent directement menacés.

Il faut rappeler que les réparations sont financées par l'argent public : taxes locales, subventions, impôts. Même si les communes gèrent l'éclairage, c'est un bien collectif, et chacun contribue à son financement. **Ce vandalisme répété pèse donc sur l'ensemble des citoyens et fragilise un service public essentiel.**

Face à cette situation, le syndicat TE63 a été contraint d'adopter une décision modificative de son budget, ajoutant 1,8 million d'euros en dépenses pour couvrir ces dégradations. **Une charge lourde, totalement incompatible avec la rigueur budgétaire imposée aux collectivités, et qui se fera au détriment d'autres projets attendus par les collectivités et leurs habitants.**

Un appel à la vigilance (re)lancé

Face à l'ampleur de ces actes, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme lance un appel à la vigilance à tous les citoyens, élus et habitants du département. Toute activité suspecte doit être immédiatement signalée aux services municipaux, aux élus locaux ou encore à la gendarmerie, afin de prévenir de nouvelles dégradations et protéger les infrastructures essentielles au quotidien des communes.

A propos de TE63

Réunissant 463 communes et 14 intercommunalités adhérentes, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département. Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du département, le syndicat est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE). TE63 agit pour la qualité des réseaux d'énergie (électricité, éclairage public et la production d'énergies renouvelables). Au service des territoires et de la transition énergétique, TE63 investit pour le futur avec le développement d'un service public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides et de réseaux de chaleur.